

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 09 MARS 2021 : DELIBERATION N° 4

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 02 MARS 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le NEUF MARS à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL - Aymeric MERLAUD

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Rémy PAUVROS pouvoir à Sophie VILLETTE
Inèle GARAH pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSÉ(E)S:

Aymeric MERLAUD

ABSENT(E)S:

SÉCRETAIRE DE SÉANCE: Nino CHIES

OBJET : Demande de subvention et d'autorisation d'engagement de travaux - Aide à l'investissement sur Fonds Locaux de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF du Nord) - rénovation et mise en sécurité du Centre social des Provinces Françaises

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- L.1111-9, 2° relatif à la participation minimale des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales lorsqu'elles sont maître d'ouvrage,
- L.1111-10 relatif au financement des projets,
- L.2121-29 relatif à la clause de compétence générale du conseil municipal,
- L.2122-21 4° relatif à la conduite des travaux par Monsieur le Maire,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes de fonctionnement et d'investissement du budget communal,

Vu le dossier de demande de subvention d'aide à l'investissement sur fonds locaux et notamment le cadre réglementaire,

Vu le courrier de Madame Sandrine DELBASSE, responsable du pôle développement local Cambrésis - Sambre Avesnois de la CAF en date du 1^{er} décembre 2020 relatif à la demande d'investissement de la Commune de Maubeuge,

Vu l'avis favorable de la Commission d'action social territoriale sur l'opportunité d'étudier la demande d'investissement de la Commune de Maubeuge,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » qui s'est réunie le 16 février 2021,

Considérant que la Commission d'Action Sociale de la CAF du Nord a voté le 17 décembre 2019 la reconduction du Règlement Intérieur d'Action Sociale concernant le soutien aux demandes d'aide à l'investissement des opérateurs sociaux,

Considérant que la CAMVS et la Ville de Maubeuge ont finalisé le projet de rénovation urbaine du quartier des Provinces Françaises,

Que le centre social Les Provinces Françaises sera à terme déconstruit et relocalisé au cœur du nouveau quartier,

Que toutefois cette opération doit être réalisée au mieux en 2025, après relogement, démolition et reconstruction,

Que la vétusté du centre social exige des travaux de mise aux normes pour rester ouvert,

Qu'il convient de mener cette opération afin de garantir la pérennisation de l'activité du centre social jusqu'à la livraison du nouveau centre social,

Que la Ville a réalisé un diagnostic détaillé des travaux d'investissement à réaliser en urgence en termes de sécurité et d'accessibilité,

Que le coût global prévisionnel s'élève à 268 040 € HT,

Qu'il est proposé de solliciter l'Aide à l'investissement sur fonds locaux de la CAF,

Considérant que les services de la CAF ont indiqué par le courrier susvisé que le dossier de la Commune ferait l'objet d'un passage en Commission d'action sociale territoriale en 2021 et qu'à ce titre, devrait être transmis le dossier de demande d'investissement sur Fonds Locaux ainsi que l'ensemble des pièces justificatives avant le 31 mars 2021,

Considérant que la Commission d'action sociale territoriale a répondu favorablement à l'opportunité d'étudier la demande d'investissement de la Commune de Maubeuge pour le projet « rénovation et mise en sécurité » du centre social des Provinces Françaises,

Considérant que l'aide à l'investissement sur fonds locaux que nous souhaitons solliciter auprès de la CAF se décompose comme suit :

- Une **Subvention de 180 000 €**,
qui se compose de 150 000 € + 15 000 € (bonification HQE) + 15 000 € (bonification accessibilité)
- Un **prêt de 64 432 €**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité

Monsieur B. BOUNOUA ne prends pas part au vote (employé ACSM)

- **Approuve** le projet de rénovation et de mise en sécurité du Centre social des Provinces Françaises, pour un coût prévisionnel de 268 040 € HT,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégué à :
 - ✓ **Solliciter** l'aide financière de la CAF, au titre du dispositif « Aide à l'investissement sur fonds locaux » année 2021, selon le détail suivant :
 - Subvention de 180 000 €
 - Prêt de 64 432 €
 - ✓ **Signer** tous documents relatifs à cette demande,
 - ✓ **Engager** l'opération et les dépenses afférentes.
 - ✓ **Prévoir** l'inscription de la dépense sur le budget communal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L. 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le : 19/03/2021

Affiché le : 25 MARS 2021

Notifié le :